

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026
Date de reception de l'AR: 09/03/2026

016-200054187-DE2026015-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac

Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE2026015

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 02/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, NEBOUT Franck, DÉNOUE Joël

Représentés : BOIBELET AVRIL Elsa représentée par COUSSEAU Stéphanie, CATINOT Isabelle représentée par VERGNION Philippe

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHABOT Jean-Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VENTE DU 3 RUE DU LAVOIR MAINFONDS

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2025-03-03, en date du 28 mars 2025, elle l'avait autorisé à mettre en vente l'immeuble appartenant à la commune, situé au 3 Rue du Lavoir à Mainfonds 16250 VAL DES VIGNES qui disposait au rez-de chaussée d'un atelier boulangerie avec au 1^{er} étage et au 2^{ème} étage, un appartement. Les parcelles sont cadastrées quartier 210 section B n° 236 et n° 235p.

Il rappelle qu'un mandat de vente à été confié à la Société Immobilière SAFTI et précise qu'une offre d'achat a été déposée.

Il s'agit de Madame BEYLOT, domiciliée 1 Chemin de la Bersauge 16250 BLANZAC-PORCHERESSE qui fait une offre de 179 900 € à laquelle il conviendra de retenir la somme forfaitaire de 9 900 € pour frais d'agence soit un montant net de 170 000 € pour la commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser a accepté cette offre étant précisé qu'une division parcellaire sera nécessaire pour délimiter la surface de terrain vendue avec l'immeuble.

DE2026015

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de reception de l'AR: 09/03/2026

016-200054187-DE2026015-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Considérant que des bâtiments inoccupés se dégradent régulièrement au fil des ans,
- Considérant que la commune d'a pas de projet particulier pour cet immeuble,
- Considérant l'offre d'achat présentée

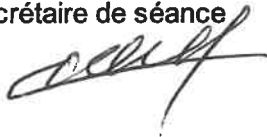
après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. **Accepte de céder** à Madame BEYLOT, domiciliée 1 Chemin de la Bersauge 16250 BLANZAC-PORCHERESSE l'immeuble situé au 3 Rue du Lavoir 16250 VAL DES VIGNES avec les parcelles cadastrées quartier 210 section B numéros 236 et 235p, d'une superficie totale d'environ 1 200 m², pour la somme de 179 900 euros (cent soixante-dix-neuf mille neuf cents euros).
2. **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire établir tout document de bornage et de divisions parcellaires nécessaires.
3. **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser tous les contrôles nécessaires lors de la vente d'un bien.
4. **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente ou sous seing, l'acte notarié de vente ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Dit que les frais relatifs aux différents contrôles, au bornage et à la division parcellaire seront pris en charge par la commune, les frais d'acte notariés seront, eux, à la charge de l'acquéreuse.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

CHABOT Jean-Michel
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

DE2026015

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026
Date de reception de l'AR: 09/03/2026

016-200054187-DE2026015-DE

AGEDI

Immeuble à céder

